



inaptitude sans reclassement et reprise des versements du salaire

Par **akira592**, le **30/01/2024** à **02:24**

bonjour, je suis actuellement en attente de [reclassement](#) pour [inaptitude](#) professionnelle, et je me dirige certainement vers un [licenciement](#), cela fait 1 mois et demi que j'attends le retour de mon employeur concernant ce reclassement, la reprise du versement du [salaire](#) est donc obligatoire, je voulais savoir, car habituellement je travaillais en équipe 3x8, et mes salaires étaient différents selon que je fasse de nuit dans ce mois ou pas, comment sera calculé mon salaire.

merci de vos réponses